

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE TRAITEMENT ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE**



**SIVU du MOULIN des FEES  
2018**

## SOMMAIRE

**Historique :** P. 3 à 4

**Fonctionnement :**

• **La Station** P. 5

• **Le Réseau** P. 6

**Bilan quantitatif :** P. 7 à 10

**Bilan financier :** P. 11 à 16

**Annexes :**

**1. Compte administratif 2018**

**2. Analyses d'eau**

**3. Rapport annuel SAUR**

## HISTORIQUE

A l'origine, les communes du SIVU produisaient et distribuaient elles-mêmes leur eau potable. Le premier syndicat a été créé en 1938 entre les communes de Villy et Lignorelles mais uniquement pour le captage de la source de Villy, chaque commune restant responsable de sa distribution. Un second syndicat, le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Ligny-le-Châtel, s'est constitué entre les communes de Venouse, Rouvray, Varennes et Méré, en 1962. Il possédait deux points de captage, l'un à Venouse pour les communes de Rouvray et Venouse, l'autre à Ligny-le-Châtel pour alimenter les communes de Varennes et Méré.

Les autres communes du canton, Ligny-le-Châtel, Maligny, Pontigny, La Chapelle-Vaupelteigne, possédaient leur propre source et leur réseau de distribution.

Suite à la sécheresse de 1976, les communes de Ligny-le-Châtel (et ses deux hameaux de Lordonnois et des Près-du-Bois), Maligny et Pontigny ont décidé de se regrouper pour former un service des eaux commun au sein du SIVOM de Ligny-le-Châtel. Le S.I.A.E.P. de la région de Ligny-le-Châtel, possédant une source importante au Moulin des Fées, un accord a été conclu pour l'utilisation commune de cette source entre les deux syndicats. Le S.I.V.O.M a été autorisé à capter un maximum de 2000 M3 par jour sur la source. En contrepartie il s'est engagé à traiter l'eau pour alimenter les communes de Varennes et Méré.

En 1993, la commune de Fontenay-près-Chablis connaissant des problèmes de nitrate sur sa source, a demandé son adhésion au SIVOM. Bien que ne faisant pas partie du canton, cette adhésion a été acceptée et une connexion a été établie avec cette commune à partir du réseau de distribution de Maligny.

En 1995, le SIVOM a été transformé en Communauté de Communes de la Vallée du Serein (C.C.V.S.). Le service des eaux du SIVOM ne couvrant pas la totalité du territoire communautaire, il a été créé un syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion de l'eau des communes de Ligny-le-Châtel, Maligny, Pontigny et Fontenay-près-Chablis : le SIVU du Moulin des Fées.

A partir de 1995, la source du Moulin des Fées, outre ses problèmes de turbidité, a commencé à connaître une teneur en nitrates et en pesticides supérieure aux normes autorisées. Face à cette situation, la CCVS a décidé, en 2001, de construire une nouvelle station de traitement de l'eau potable pouvant traiter la turbidité, les nitrates et les pesticides.

Les communes de Villy et Lignorelles connaissant également des problèmes sur la teneur en nitrate de leur eau brute il a été décidé de créer une interconnexion

avec ces deux communes à partir du réseau de distribution de Maligny. En 2003, ces deux communes ont adhéré au SIVU du Moulin des Fées.

A l'occasion d'un projet d'assainissement du Syndicat d'assainissement de la Garenne, regroupant les communes de La Chapelle-Vaupelteigne, Villy, Lignorelles et Maligny, la commune de La Chapelle-Vaupelteigne a profité de la création du réseau d'assainissement entre ces communes pour se connecter au réseau d'eau potable du SIVU du Moulin des Fées.

Désormais le SIVU du Moulin des Fées regroupe 7 communes (Ligny-le-Châtel, La Chapelle-Vaupelteigne, Lignorelles, Maligny, Pontigny, Fontenay-près-Chablis et Villy) et traite l'eau de deux autres communes (Vareennes et Méré).

Un projet d'interconnexion du réseau du SIVU avec les communes de Venouse Rouvray, Vareennes et Méré était à l'étude depuis plusieurs années. En 2016, les deux syndicats ont décidé de fusionner. Les nouveaux statuts ont été élaborés et les conseils municipaux ont délibéré pour une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mi décembre 2016, les deux présidents concernés ont été convoqués à la Préfecture. Les services nous ont informés que la fusion n'était pas possible car ils avaient oublié de soumettre au Préfet un arrêté définissant le périmètre. De ce fait, les élus ont préféré annuler le projet et attendre la prise de compétence par la communauté de communes en 2020. Toutefois, dans le cadre de l'application de la loi Notre, le SIVU du Moulin des Fées a refusé de confier la compétence « Eau » à la communauté de communes. Par contre les élus du SIVU et ceux du SIAEP de Ligny-le-Châtel ont décidé de fusionner à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de prendre le nom de SIAEP du Moulin des Fées. Le nouveau périmètre a été arrêté par le Préfet et accepté par 10 municipalités à l'exception de celle de Rouvray.

Jusqu'au 31 décembre 2013, la station de traitement ainsi que les interconnexions avec les communes de Villy et La Chapelle-Vaupelteigne étaient propriété de la CCVS. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, suite à la fusion de la CCVS et de la CCC, ces biens sont devenus propriété de la Communauté de Communes du Pays Chablisien (CCPC). Depuis janvier 2017, suite à une nouvelle fusion, ils sont propriété de la Communauté de commune Chablis Villages et Terroir. La gestion de ces équipements reste confiée, par convention, au SIVU du Moulin des Fées qui gère l'ensemble de la distribution.

## FONCTIONNEMENT

### La station :

Le SIVU prend son eau brute à la source du Moulin des Fées, située le long du CD 91, entre Ligny-le-Châtel et Maligny et appartenant au SIAEP de Ligny-le-Châtel.

Cette source est captée dans un réservoir de l'ancienne station de pompage par trois pompes immergées d'un débit de 40 M3 l'une. Le débit de la source est estimé entre 3500 et 4800 M3/ jour (estimation du 29 mai 1974) et nous pompons, dans les périodes de pointe, un maximum de 1 500 M3/jour. Le trop-plein de la nappe se déverse dans un chenal qui aboutit au Serein après avoir traversé la propriété privée du Moulin des Fées.

L'eau brute est ensuite envoyée à la nouvelle station de traitement, située de l'autre côté du CD 91. Elle subit un premier traitement pour la turbidité grâce à un filtre à sable. Une partie passe ensuite dans un filtre biologique à pouzzolane pour capturer les nitrates et ramener la teneur de l'eau brute à 0 mg/litre. A la sortie de ce filtre, cette eau est mélangée à de l'eau sortant du filtre à sable, pour obtenir une teneur en nitrate comprise entre 20 et 35 mg/litre maximum. Le dernier traitement consiste en un passage sur deux filtres à charbon actif pour éliminer toute présence de pesticides et affiner la filtration.

L'eau entièrement traitée est ensuite stockée dans une première bache d'une capacité de 70 M3 servant pour le lavage des filtres. La surverse de cette première bache rejoint une citerne de 220 M3 où un chloromètre ajoute automatiquement la quantité de chlore gazeux nécessaire, en fonction des besoins et de la réglementation en vigueur.

Deux pompes situées dans cette bache, et fonctionnant en parallèle, distribuent l'eau au réservoir de Ligny-l- Châtel pour alimenter les communes du SIVU (débit 100 M3/h chaque) et deux autres, d'un débit de 15 M3/h chacune, alimentent le réservoir de Méré pour les communes du SIAEP, à savoir Varennes et Méré.

L'ensemble du fonctionnement de la station de traitement est automatisé et géré par un automate. La complexité de cet équipement a amené le SIVU à confier la maintenance à une société spécialisée : la SAUR. Cette société fournit à la collectivité un rapport mensuel comprenant les différentes mesures (nitrate, nitrite, turbidité, chlore...) et un rapport annuel avec les volumes pompés et distribués.

Les eaux de lavage des filtres sont acheminées dans une lagune de décantation équipée d'un silo épaisseur, puis sur deux filtres à sable, avant de se déverser dans le trop plein de la source.

## **Le réseau de distribution :**

Trois conduites principales partent de la station :

- L'une d'un diamètre de 80 mm en direction du réservoir de Méré
- L'une de 200 mm, en direction du réservoir de Ligny-l- Châtel d'une capacité d'environ 800 M3 et située à 165 m d'altitude sur la commune de Varennes.
- L'une de 150 mm, en direction de la commune de Maligny. Cette dernière est alimentée soit directement par la station lorsque les pompes sont en fonctionnement, soit par la conduite reliée au réservoir de Ligny quand les pompes sont à l'arrêt.

La commune de Pontigny et celle de Ligny-le-Châtel, avec les hameaux de Lordonnois et les Près-du-Bois sont alimentées directement par le réservoir de Ligny le-Châtel. Toutefois, en raison des différences d'altitude, un surpresseur a été installé au Près-du-Bois pour fournir le château d'eau de la commune de Lordonnois (120 M3).

La commune de Pontigny n'a plus de château d'eau et ne possède pas de bouclage. Ceci entraîne quelques difficultés lorsque des interventions sont nécessaires sur certaines conduites de Ligny-le-Châtel.

Les autres communes sont alimentées à partir de la conduite principale reliant la station (ou le réservoir de Ligny) à Maligny. Après avoir alimenté la commune de Maligny, elle se divise :

- Soit en direction de Fontenay-près- Chablis. Un groupe de reprise a été installé (rue des Coteaux Fleuris à Maligny) pour propulser l'eau dans un château d'eau situé à la ferme des Roncières (capacité 200 M3). De là, l'eau est distribuée en gravitaire sur la commune de Fontenay.
- Soit en direction de Villy. A partir de cette commune un groupe de reprise alimente les châteaux d'eau de La Chapelle-Vaupelteigne, Villy et Lignorelles. Le château d'eau de Lignorelles étant bas, il est équipé d'un surpresseur.

## BILAN QUANTITATIF

Au cours de l'année 2018, nous avons pompé 334 103 M3 d'eau dans la nappe (311 731 M3 en 2017, 291 005 M3 en 2016, 331 016 M3 en 2015, 388 173 M3 en 2014), soit, pour cette année, une hausse de 7,17% par rapport à 2017. Par rapport à 2014, la baisse reste néanmoins de 17,34%. Ce volume se décompose comme suit :

- **pompage de 220 868 M3** (200 640 M3 en 2017, 203 845 M3 en 2016, 225 553 M3 en 2015 et 224 709 M3 en 2014), **pour les besoins de nos abonnés**. La hausse est de 10,08% par rapport à 2017.
- **traitement de 46 810 M3** (41 475 M3 en 2017, 41 222 M3 en 2016, 45 600 M3 en 2015 et 37 346 M3 en 2014), **pour les communes de Varennes et Méré**, soit une consommation relativement stable mais un volume qui reste néanmoins supérieur à celui de 2014.
- **pompage de 44 738 M3** (40 328 M3 en 2017, 45 938 M3 en 2016, 59 863 M3 en 2015 et 73 556 M3 en 2014), **pour le lavage** des filtres et les besoins propres à l'usine de traitement (analyseurs, ensemencement des filtres, nettoyage de la lagune...). Les eaux de lavage représentent donc 13,40% des volumes pompés (16% en 2017). Le besoin de lavage augmente au fur et à mesure que nos divers filtres s'encrassent. Toutefois, un meilleur contrôle des cycles de lavage a permis de minimiser le phénomène.

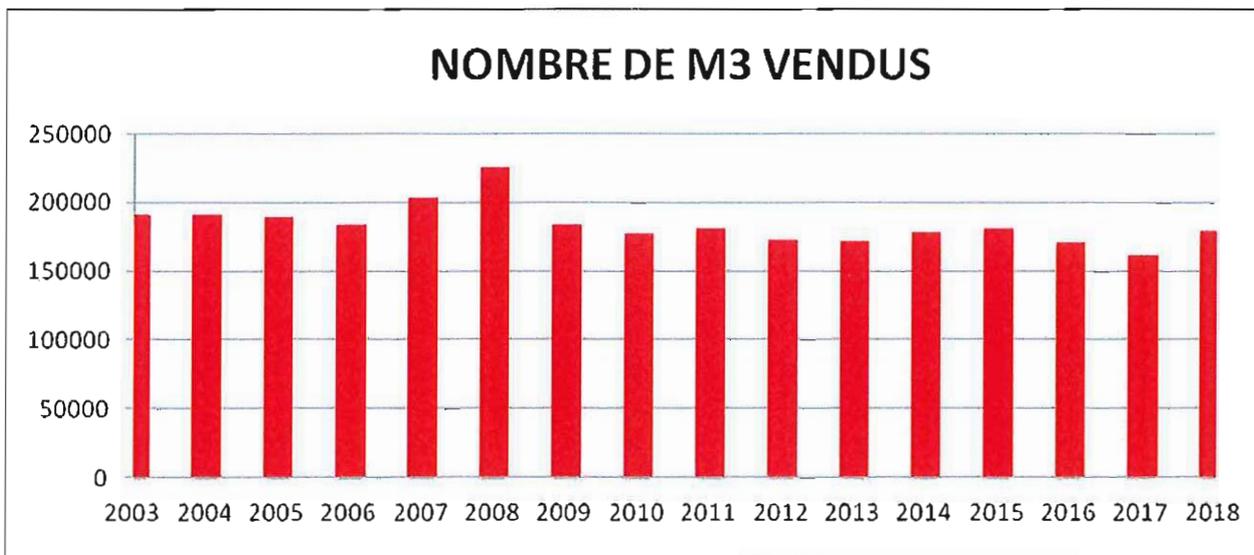
Sur les 220 868 M3 pompés pour notre compte, 179 560 M3 ont été facturés à nos abonnés (162 621 M3 en 2017, 170 874 M3 en 2016, 180 999 M3 en 2015 et 178 013 M3 en 2014), à partir de 1 976 concessions (1 958 en 2017). Ils se répartissent de la façon suivante :

- **La Chapelle-Vaupelteigne** : 6 665 M3 pour 83 concessions (5 552 M3 en 2017, 5 635 M3 en 2016, 5 734 M3 en 2015) soit + 20%
- **Fontenay-près-Chablis** : 11 849 M3 pour 127 concessions (10 326 M3 en 2017, 10 869 M3 en 2016, 11 661 M3 en 2015), soit + 14,75%
- **Lignorelles** : 12 950 M3 pour 138 concessions (10 777 M3 en 2017, 12 671 M3 en 2016, 13 531 M3 en 2015) soit +20,16%
- **Ligny-le-Châtel** : 64 862 M3 pour 675 concessions (59 608 M3 en 2017, 60 948 M3 en 2016, 62 481 M3 en 2015) soit +8,80%

- **Maligny :** 39 864 M3 pour 479 concessions (35 928 M3 en 2017, 39 074 M3 en 2016, 43 020 M3 en 2015) soit + 11,95%
- **Pontigny :** 37 493 M3 pour 410 concessions (34 935 M3 en 2017, 36 129 M3 en 2016, 38 443 M3 en 2015) soit +7,32%
- **Villy :** 5 877 M3 pour 64 concessions (5 195 M3 en 2017, 5 548 M3 en 2016, 6 129 M3 en 2015) soit +13,10%

Toutes les communes enregistrent une hausse de consommation variant de +7% à +20%.

Avec 1976 concessions et 179 560 M3 vendus, nous obtenons une consommation moyenne annuelle de 91 M3 par foyer (83 M3 en 2017, 87 M3 en 2016, 93 M3 en 2015 et 116 en 2014). Ce chiffre confirme la hausse moyenne de 10% de la quantité pompée.



En 2018, notre consommation est proche de celle de l'année 2010.

Pour l'année 2018, la production d'eau traitée pour notre syndicat s'est répartie comme suit :

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>2017</b>	16 709	15 084	18 388	13 587	16 310	17 352	17 783	19 428	19 146	15 426	17 431	13 996	200 640
<b>2018</b>	20 873	13 264	11 046	17 453	23 234	14 296	17 018	23 533	25 275	25 068	13 936	15 872	220 868

En 2018, la consommation mensuelle oscille aux environs de 18 000 M3 avec trois pics de août à octobre, sans doute en raison d'un été très chaud. La consommation du mois de mars est particulièrement basse. Par contre celles de septembre et octobre correspondent aux périodes de vendanges.

Notre production mensuelle moyenne est de 18 405 M3 (16 720 M3 en 2017, 16 796 M3 en 2016, 18 796 M3 en 2015 et 18 725 M3 en 2014) soit 613 M3/jour (557 en 2017, 566 M3/jour en 2016, 618 M3 en 2015). Le potentiel de production de la source était estimé à 2 000 M3/jour. Après des mesures de débit récentes, il semblerait qu'il avoisine les 5 000 M3/jour. Toutefois, la capacité de notre réservoir n'est que de 800 M3 ce qui nous rend fragiles en cas de pannes graves (une journée seulement de réserve) en période de pointe.

Avec 220 868 M3 produits et 173 233 M3 vendus, notre réseau enregistre un taux de déperdition de 21,50% (19,44% en 2017, 16,17% en 2016, 19,75% en 2015, 20,78% en 2014, 33,75% en 2013). Cette déperdition correspond à la quantité d'eau utilisée sur les bornes à incendie pour les contrôles, les incendies ou l'utilisation pour le lavage des rues mais aussi les fuites sur le réseau. Notre réseau semble afficher un taux de performance correcte. Les normes nationales fixent à 25% la norme de déperdition maximale pour juger un réseau très performant.

Pour les communes de Varennes et Méré la répartition annuelle se décompose comme suit :

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	3 724	4 928	2 857	3 724	3 001	3 072	3 102	4 072	2 791	3 245	3 890	3 069	41 475
2018	5 763	3 136	3 356	3 841	5 051	2 996	3 531	4 981	3 255	4 500	3 000	3 400	46 810

La consommation annuelle enregistre une hausse d'environ 12,86% avec les plus gros écarts en mai et octobre par rapport à 2017. La consommation la plus basse se situe au mois de juin.

Les besoins en eau de lavage se répartissent comme suit :

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2017	4 038	4 068	4 038	4 009	2 978	3 115	3 045	3 441	3 284	3 050	3 415	2 866	40 328
2018	5 074	4 857	2 511	3 297	3 926	3 116	2 721	4 526	6 306	2 984	2 532	2 888	44 738

Les pointes en eau de lavage correspondent à la montée de turbidité des eaux brutes, le plus souvent liée à des pointes de pluviométrie. Le besoin en eau de lavage est d'environ 122 M3 par jour (110 M3 en 2017, 126 M3 en 2016, 164 en 2015) soit une augmentation de 10%.

Au cours de l'année, nous avons consommé 5 760 litres d'éthanol (7 200 litres en 2017, 7 168 litres en 2016, 5 760 litres en 2015), 2 925 kg de WAC (975 kg en 2017, 3 435 kg en 2016,

2 120 kg en 2015) et 8 096 litres d'acide sulfurique pour le traitement des eaux brutes (7 360 litres en 2016, 3 680 litres en 2015). Les variations dans les quantités consommées dépendent des périodes d'approvisionnement mais aussi de la qualité des eaux brutes. Plus l'eau brute est chargée en turbidité et en nitrate, plus le besoin de produits est important. Pour 2017, nous constatons une légère baisse pour l'éthanol mais une baisse conséquente pour le WAC et l'acide sulfurique.

Malgré une teneur en nitrate des eaux brutes presque toujours supérieure de 50 mg/l, avec des pointes jusqu'à 80 mg/l en juillet et décembre, nos eaux traitées se sont toujours situées en dessous de 50 mg/l. Toutefois, avec le remplacement du charbon actif et à une modification du filtre à pouzzolane en 2014, nous sommes restés en dessous des 35 mg/l maximum que nous nous étions fixés. Une exception en juillet où nous avons approché les 40mg/l et en décembre avec un pic à 50 mg/l. Le filtre à pouzzolane fonctionne par un mélange de 50% d'eau traitée à 0 mg/l de nitrate et 50% d'eau brute non traitée.

L'eau brute de la source est caractérisée par une forte variabilité des teneurs en nitrate et en turbidité. Cette dernière est traitée sur le filtre bicouche. Les mesures de turbidité se situent entre 0.5 et 1 NFU. Elles ont été supérieures à 1NFU en décembre mais aux environs de 0,3 le reste de l'année.

Pour les pesticides nous ne constatons aucune trace dans les eaux traitées. Mais, depuis quelques mois une nouvelle molécule a été décelée : le métazachlore, sous-produit d'un désherbant pour le colza. Le filtre à charbon actif, renouvelé en 2015 n'est plus suffisamment fin pour retenir cette molécule. Il sera remplacé par un charbon actif d'une plus fine granulométrie. Toutefois, ce nouveau charbon a un coût deux fois supérieur à celui utilisé jusqu'à ce jour (51 000 € au lieu de 23 000 €).

## **BILAN FINANCIER**

Nos dépenses de fonctionnement se sont élevées à 676 981,50 €. Elles étaient de 632 878,74 € en 2017, (680 711,80 € en 2016 et 720 477,88 € en 2015). Nos recettes se sont élevées à 579 414,58 € (688 201,57 € en 2017, 724 416,46 € en 2016 et 769 272,90 € en 2015) soit un déficit de fonctionnement de 97 566,92 €.

Nos dépenses d'investissement se sont élevées à 35 402,74 € (38 725,48 € en 2017, 37 702,27 € en 2016) correspondant à :

- 13 485,16 € de remboursement d'emprunt et 8 901 € d'amortissement de subvention
- 13 016,58 € pour l'achat d'un véhicule.

Nos recettes se sont élevées à 463 327,64 € soit un excédent d'investissement de 427 924,90 €.

Pour avoir les frais réels de fonctionnement 2018, et définir le prix de revient hors taxe du mètre cube d'eau, il convient d'apporter certaines modifications avec des sommes à soustraire ou à additionner.

Il convient de déduire 400 596,18 € se décomposant comme suit :

- **17 947,84 €** (compte 704) de recettes en atténuation des 52 619,20 € (compte 6156) de travaux réalisés par le SIVU et facturés aux abonnés.
- **81 663 €** pour les amortissements 2018.
- **96 393,26 €** de redevance due à l'agence de bassin mais que nous percevons en recettes de la part de nos abonnés.
- **204 592,08 €** de taxe d'assainissement que nous percevons à la place des communes mais que nous leur reversons.

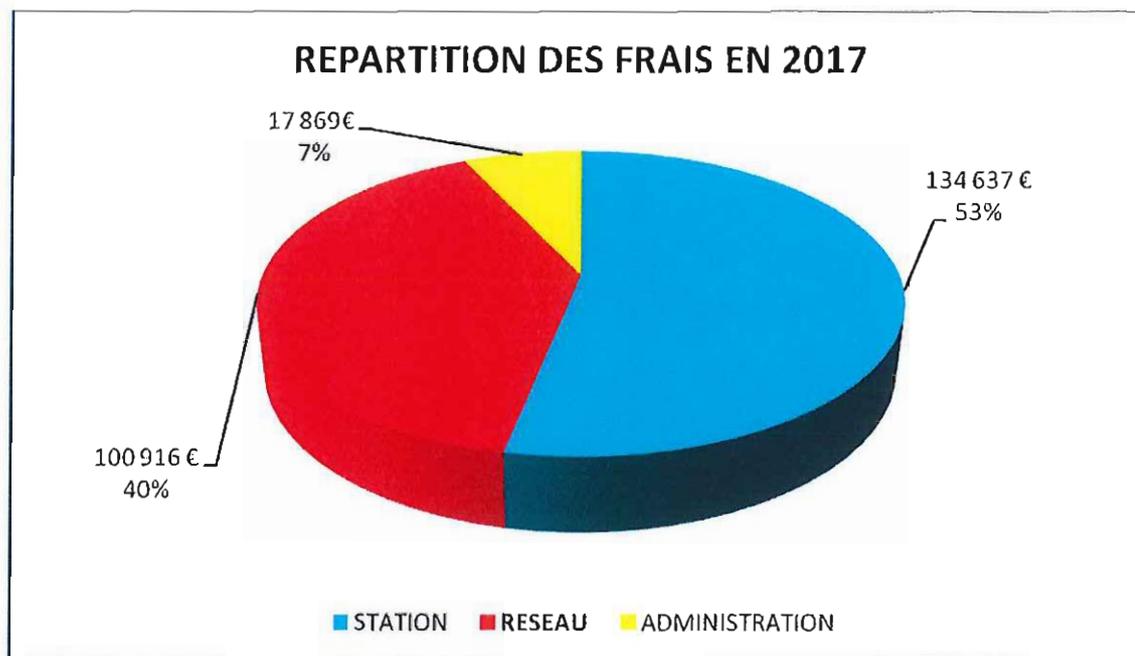
Pour les frais de réseau, il convient aussi d'ajouter aux intérêts des emprunts (8 738,10 €), le capital des emprunts, à savoir les 13 485,16 € comptabilisés dans la section investissement soit un total de **22 223,26 €**.

Compte tenu de ces éléments, les dépenses propres au fonctionnement du SIVU pour 2018 s'élèvent à **289 870,48 €** (253 422,96 € en 2017, 262 528,49 € en 2016, 256 538,01 € en 2015). Elles se décomposent comme suit :

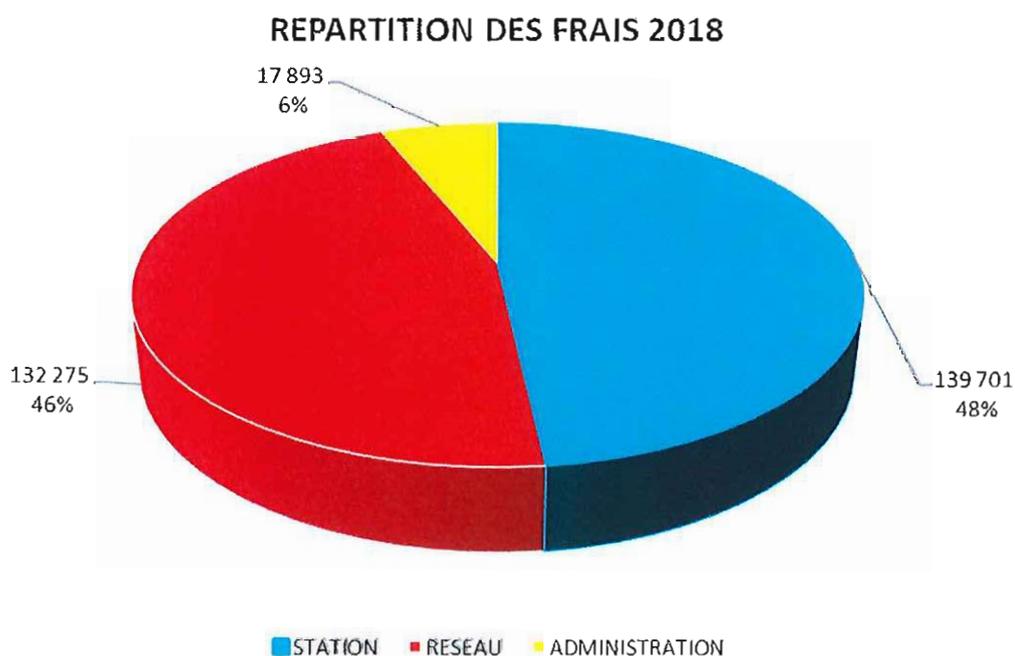
- **139 701,32 €** (134 637,57 € en 2017, 124 640,31 € en 2016, 149 647,13 € en 2015, 150 900,06 € en 2014) pour le fonctionnement de la station,
- **132 275,68 €** (100 916,35 € en 2017, 112 467,10 € en 2016, 124 024,57 € en 2015 et 105 911,79 € en 2014) pour l'entretien du réseau. Il faut noter que tous les travaux sur

le réseau pour notre compte, ont été comptabilisés en fonctionnement au lieu de l'investissement (soit 34 671,36 €),

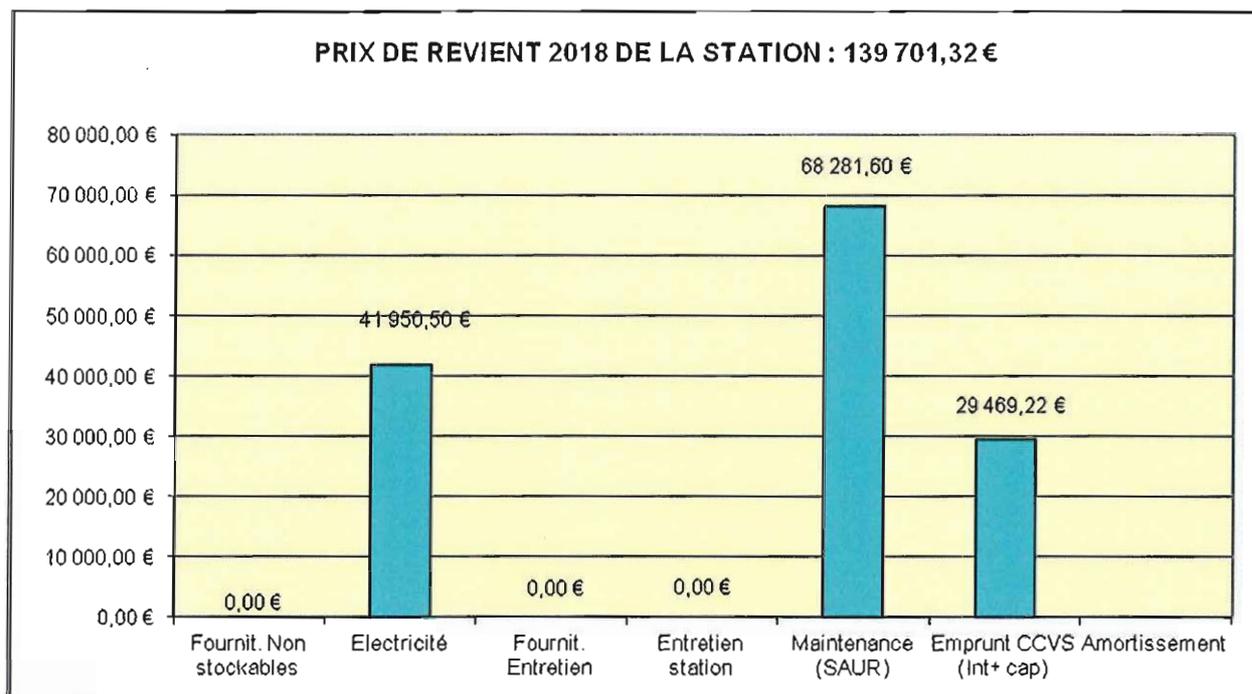
- **17 893,48 €** (17 869,04 € en 2017, 25 421,08 € en 2016, 19 902,74 € en 2015 et 20 714,86 € en 2014) pour les frais administratifs.



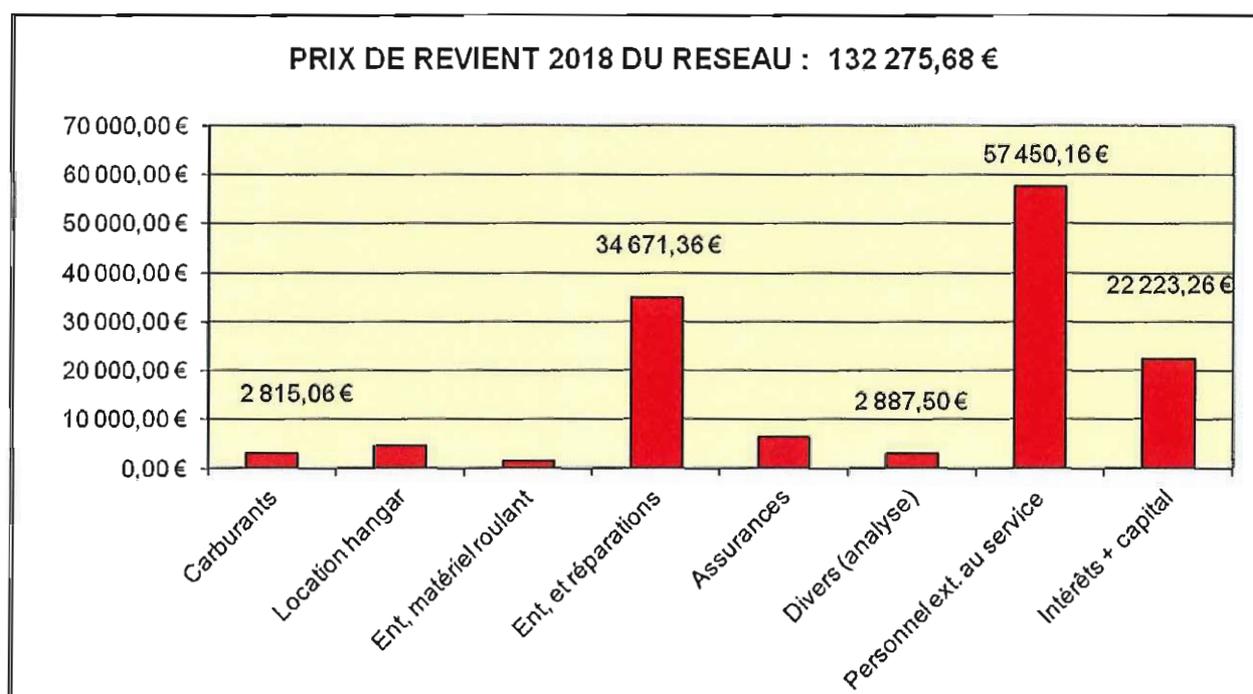
Entre 2017 et 2018, nous pouvons constater une certaine hausse dans l'entretien de la station et des frais de réseau. Les frais d'administration du SIVU restent stables.



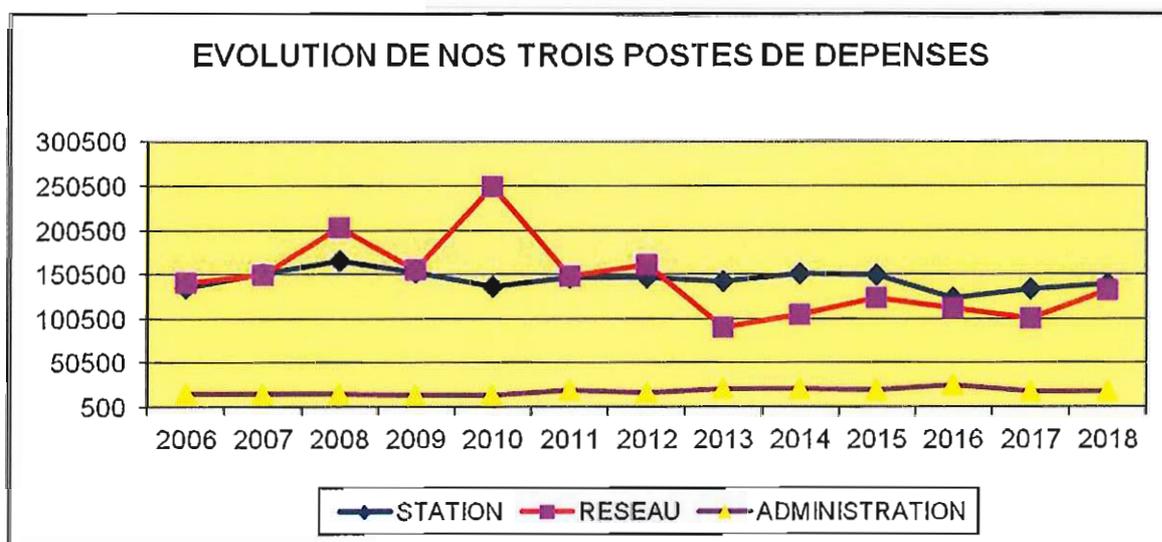
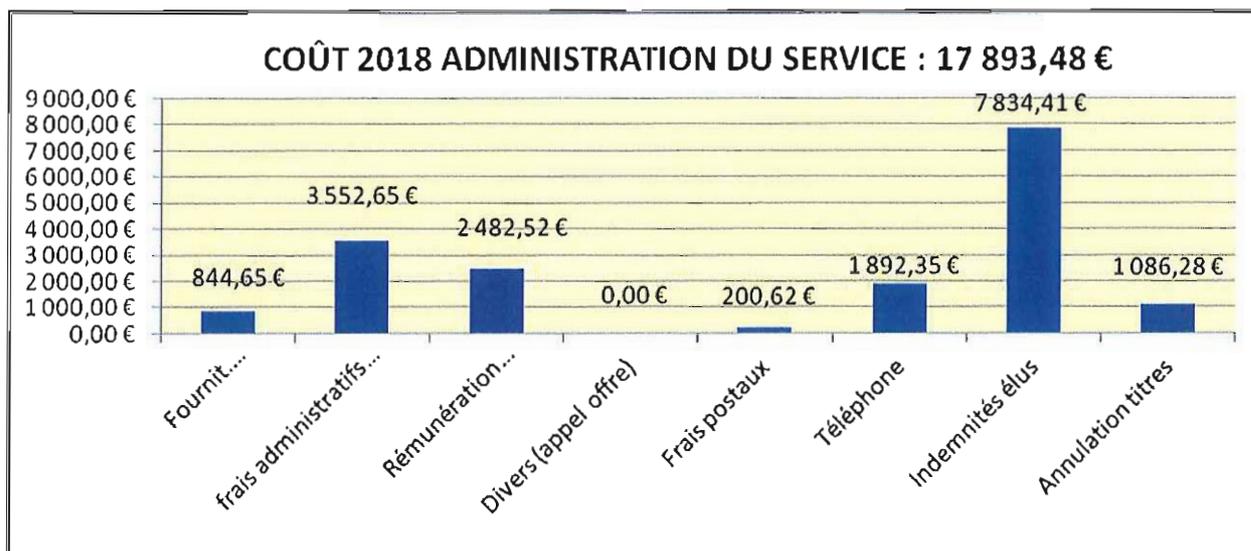
Les frais pour le fonctionnement de la station se décomposent comme suit :



Ceux pour l'entretien du réseau donnent les sommes suivantes:



Enfin, les frais administratifs s'évaluent comme suit :



Depuis 2006, nos frais de fonctionnement sont relativement stables. Ils fluctuent au niveau du réseau et de la station en fonction de nos travaux.

Les pointes observées sur le réseau en 2008 et 2010 correspondent aux travaux de Lignorelles et de La Chapelle-Vaupelteigne.

A partir de ces données, et compte tenu des 179 560 M3 vendus, nous pouvons établir le prix de revient du mètre cube d'eau distribuée comme suit :

### Prix de revient du M3 2018 à partir des frais réels 2018

	2018	2017	2016
Coût du M3 pour le réseau	0,74 € HT	0,62 € HT	0,72 € HT
Coût du M3 pour la station	0,78 € HT	0,83 € HT	0,66 € HT
Coût du M3 pour l'administratif	0,09 € HT	0,11 € HT	0,15 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1,61 € HT</b>	<b>1,56 € HT</b>	<b>1,53 € HT</b>

En analysant nos recettes 2018, nous pouvons définir le prix de vente réel du M3 de la façon suivante :

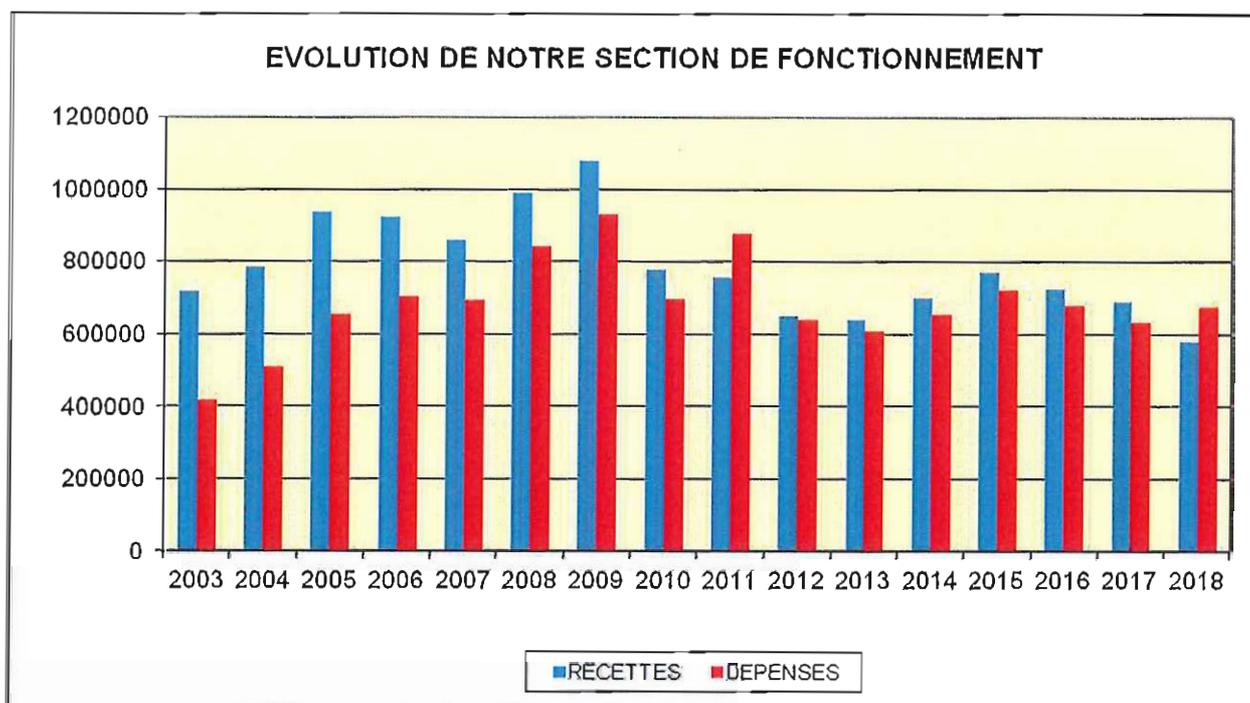
### Prix de vente du M3 2018

	2018	2017	2016
Prix de vente du M3	1,40 € HT	1,40 € HT	1,40 € HT
Prime fixe ramenée au M3 vendu	0,36 € HT	0,40 € HT	0,40 € HT
Traitement eau pour le SIAEP (20457,36 €)	0,09 € HT	0,11 € HT	0,10 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>1,85 € HT</b>	<b>1,91 € HT</b>	<b>1,86 € HT</b>

Avec 676 981,50€ de dépenses et 579 414,58 € de dépenses, notre section de fonctionnement fait ressortir un déficit de 97 566,92 € (excédent de 55 322,83 € en 2017, 43 704,66 € en 2016, 48 795,02 € en 2015, 47 757,98 € en 2014).

Par contre, suite à l'écriture comptable de régularisation de nos amortissements en 2011, notre section d'investissement, avec 35 402,74 € de dépenses et 463 327,64 € de recettes, dégage un excédent de 427 924,90 € (349 216,64 € en 2017, 306 279,12 € en 2016, 262 318,39 € en 2015 et 291 200,59 € en 2014).

Avec 97 566,92 € de déficit de fonctionnement et 427 924,90 € d'excédent d'investissement, notre résultat net comptable est excédentaire de 330 357,98 € (443 264,86 € en 2017, 349 983,78 € en 2016, 311 113,41 € en 2015 et 338 958,57 € en 2014). Cette situation peut paraître confortable mais elle n'est pas sans poser quelques difficultés notamment au niveau de la trésorerie.



En effet, si dans la section de fonctionnement, on ne tient pas compte des excédents cumulés des années antérieures (soit 55 322,58 €), nous constatons que la section de fonctionnement, pour l'année 2018, est en réalité déficitaire de 152 889,50 €. Notre excédent se trouve essentiellement en section d'investissement et nous oblige à passer un maximum de travaux dans cette section. Cela n'a pas été le cas cette année, ni en 2017. Nous n'avons pas réalisé de travaux en section d'investissement si ce n'est l'achat d'un véhicule pour 13 016,58€. Le reste, 22 386,16 €, correspond au remboursement d'emprunts et à l'amortissement de subventions.

Le déficit de fonctionnement 2018 s'explique par le fait que le remboursement de la taxe d'assainissement s'effectuait l'année n+1. Avec le passage de la compétence assainissement à la Communauté de Communes en janvier 2018, nous avons dû rattraper ce décalage d'un an.

La prime fixe, réclamée à chaque abonné pour les compteurs est de 32 € HT.

A noter que le nouveau contrat de maintenance avec la SAUR, prévoit une somme de 15 000 € pour le renouvellement du matériel et de diverses fournitures. .

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
OO2	Résultat reporté	120 461,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	97 566,92 €
6061	Eau	234,86 €	82,18 €	1 402,28 €	1 832,69 €	1 518,27 €	eau SIAEP	4 027,85 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
60612	Électricité	32 159,36 €	31 866,93 €	32 681,69 €	53 601,45 €	38 577,59 €	élec,station	37 098,78 €	40 000,00 €	41 950,50 €	40 000,00 €
6062	Fournit. Unité eau	12 239,69 €	7 994,71 €	19 840,31 €	14 384,68 €	3 076,17 €	prod,station	1 013,22 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
6064	Fournit. Administratives	1 688,07 €	860,21 €	581,77 €	314,72 €	275,18 €	fou,bureau	313,73 €	800,00 €	844,65 €	800,00 €
6066	Carburants	2 492,65 €	1 244,96 €	2 501,03 €	2 320,65 €	1 872,50 €	véhicule service	2 234,93 €	3 000,00 €	2 815,06 €	3 000,00 €
611	Maintenance	105 870,56 €	95 179,70 €	96 975,78 €	86 813,05 €	102 962,13 €	SAUR+prêts+infor	83 143,73 €	110 000,00 €	101 303,47 €	100 000,00 €
6132	Location bus/car	1 525,00 €	1 525,00 €	0,00 €	3 050,00 €	0,00 €	2015,2016,2017	0,00 €	0,00 €	4 575,00 €	1 525,00 €
6152	Entretien biens immo.	622,91 €	0,00 €	0,00 €	149,30 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
61551	Ent. matériel roulant	1 031,63 €	782,19 €	2 839,09 €	2 321,79 €	781,80 €	réparation camion	1 461,19 €	2 000,00 €	1 396,48 €	500,00 €
6156	Ent. et réparations	74 555,68 €	14 901,46 €	19 637,32 €	30 840,17 €	22 930,46 €	travaux eau divers	24 267,10 €	25 000,00 €	52 619,20 €	5 000,00 €
6161	Assurances	4 789,09 €	5 445,54 €	5 551,60 €	5 752,06 €	5 798,06 €	véhicule+locaux	5 804,01 €	6 300,00 €	6 256,86 €	6 300,00 €
618	Divers	2 111,45 €	1 101,83 €	2 456,97 €	2 703,88 €	2 531,31 €	analyse eau	2 238,87 €	3 000,00 €	2 887,50 €	3 000,00 €
6218	Personnel ext. au service	52 443,12 €	52 789,68 €	53 291,12 €	51 290,06 €	67 242,35 €	technique	52 303,33 €	70 000,00 €	57 450,16 €	60 000,00 €
6228	Rémunération d'intermè.	2 528,40 €	2 528,40 €	2 528,40 €	1 896,27 €	2 528,36 €	administra+charges	1 896,27 €	2 500,00 €	2 482,52 €	2 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonie	250,20 €	231,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6238	Publicité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	431,18 €	appel offres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6261	Prais postaux	576,71 €	983,95 €	271,40 €	670,74 €	580,74 €	affranchissement	300,72 €	500,00 €	200,62 €	200,00 €
6262	Téléphone	2 498,41 €	1 558,13 €	1 865,17 €	1 860,07 €	755,68 €	tél,fixe+portables	870,64 €	1 000,00 €	1 892,35 €	2 000,00 €
6371	Taxes red. prél. eau	66 914,18 €	11 805,50 €	58 436,04 €	41 929,80 €	13 842,05 €	taxe 2015	12 579,84 €	40 000,00 €	12 462,66 €	13 000,00 €
6372	Taxes c/ valeur pol+moder.	58 910,89 €	58 657,23 €	44 086,48 €	104 378,77 €	46 536,00 €	taxe 2015	82 132,08 €	82 000,00 €	83 930,60 €	45 000,00 €
6378	Taxes assaini. communes	0,00 €	222 331,92 €	211 193,00 €	218 220,16 €	266 826,34 €	assainissement 2015	220 289,00 €	230 000,00 €	204 592,08 €	0,00 €
6450	Urssaf élus	0,00 €	0,00 €	1 791,33 €	1 925,47 €	2 311,00 €	Urssaf	1 998,00 €	2 000,00 €	1 818,00 €	1 900,00 €
6458	Cotisations retraite	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	841,00 €	Ircantec	436,00 €	500,00 €	368,84 €	340,00 €
6531	Indemnités élus	4 899,96 €	4 895,88 €	5 433,25 €	5 328,41 €	5 491,72 €	Indemnités	6 114,64 €	6 300,00 €	5 647,57 €	5 700,00 €
6535	Cotisation DIF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Cotisation DIF	55,82 €	60,00 €	0,00 €	60,00 €
654	Créances irrécouvrables	333,52 €	0,00 €	3,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
658	Charges diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	130,00 €	85,00 €	marché eau	107,40 €	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6611	Intérêts	12 724,43 €	12 082,29 €	11 409,13 €	10 702,37 €	9 960,33 €	intérêts prêts	9 363,73 €	9 000,00 €	8 738,10 €	8 100,00 €
673	Annulation titres	1 542,27 €	1 395,53 €	898,87 €	792,32 €	1 293,58 €	fuites eau	1 164,86 €	1 500,00 €	1 086,28 €	1 000,00 €
673	Régularisation des amortissements sur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6811	Amortissement	77 269,00 €	77 269,00 €	77 269,00 €	77 269,00 €	81 663,00 €	amortissement	81 663,00 €	81 663,00 €	81 663,00 €	81 663,00 €
O22	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	4 492,00 €	0,00 €	0,00 €
O23	Prélèvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		640 673,69 €	607 513,54 €	652 944,03 €	720 477,88 €	680 711,80 €		632 878,74 €	725 215,00 €	676 981,50 €	479 254,92 €

RECETTES		CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016		CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
70111	Eau	227 747,41 €	240 442,30 €	261 926,34 €	285 113,22 €	265 615,18 €	factures eau	256 976,07 €	260 000,00 €	251 384,00 €	280 000,00 €
70111	Eau SIAEP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 350,00 €
70121	Fonds national	0,00 €	11 102,12 €	11 490,69 €	11 990,16 €	10 534,36 €	cot,obligatoires	10 320,20 €	10 000,00 €	10 896,48 €	12 000,00 €
70123	Modernisation réseaux	44 081,70 €	41 819,05 €	44 419,92 €	43 113,90 €	43 536,75 €	cot,obligatoires	42 007,50 €	45 000,00 €	15 393,90 €	0,00 €
701241	Contre val. Pollution	77 254,68 €	39 678,48 €	45 328,93 €	47 432,70 €	38 595,59 €	cot,obligatoires	37 731,18 €	40 000,00 €	39 890,62 €	45 000,00 €
70128	Paiement fixe et red.prêlé	65 809,25 €	63 094,17 €	63 821,24 €	64 269,22 €	64 482,67 €	cot,obligatoires	64 544,00 €	64 000,00 €	64 811,94 €	65 000,00 €
704	Travaux pour les abonnés	3 032,70 €	12 229,75 €	5 962,00 €	22 097,14 €	20 744,04 €	travaux abonnés	9 616,34 €	10 001,17 €	17 947,84 €	50 000,00 €
7061	Assainissement	222 335,46 €	211 175,10 €	227 837,08 €	238 225,11 €	220 230,06 €	cot,3CVT	214 227,68 €	231 990,00 €	98 167,83 €	0,00 €
758	Produit divers	1 492,82 €	102,55 €	2,50 €	261,53 €	2 981,79 €		172,94 €	0,00 €	0,00 €	3,92 €
773	Mandats annulés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110,94 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	16 698,14 €	0,00 €
777	Amort. Subv.	8 901,00 €	8 901,00 €	8 901,00 €	8 901,00 €	8 901,00 €	amortissement	8 901,00 €	8 901,00 €	8 901,00 €	8 901,00 €
OO2	Excédent	0,00 €	9 981,33 €	31 012,31 €	47 757,98 €	48 795,02 €		43 704,66 €	55 322,83 €	55 322,83 €	0,00 €
		650 655,02 €	638 525,85 €	700 702,01 €	769 272,90 €	724 416,46 €		688 201,57 €	725 215,00 €	679 414,58 €	479 254,92 €

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses	640 673,69 €	607 513,54 €	652 944,03 €	720 477,88 €	680 711,80 €
Recettes	650 655,02 €	638 525,85 €	700 702,01 €	769 272,90 €	724 416,46 €
Résultat	9 981,33 €	31 012,31 €	47 757,98 €	48 795,02 €	43 704,66 €

	CA 2017	CA 2018
Dépenses	632 878,74 €	676 981,50 €
Recettes	688 201,57 €	579 414,58 €
Résultat	55 322,83 €	97 566,92 €

## COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### INVESTISSEMENT

Articles	Libellés	Dépenses		Recettes 2018		
		BP 2018	CA 2018	Résul, reporté 001	Subvention 13111	Amortis- 2818
		0,00 €	0,00 €	349 216,64 €	0,00 €	0,00 €
010	Résultat reporté			0,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts	14 000,00 €	13 485,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13918	Amortissement subventions	8 901,00 €	8 901,00 €	0,00 €	0,00 €	81 663,00 €
2031	Etude réseau	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	32 448,00 €	0,00 €
2182	Achat véhicule	15 000,00 €	13 016,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21531/525	<b>Renforcements réseaux</b>					
	Maligny, rue de Méré	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Travaux</b>					
	Unité eau	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Travaux divers	137 978,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
O20	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<b>Total dépenses</b>	<b>430 879,64 €</b>	<b>35 402,74 €</b>	<b>349 216,64 €</b>	<b>32 448,00 €</b>	<b>81 663,00 €</b>
				<b>Total recettes</b>		
						<b>463 327,64 €</b>

Dépenses	35 402,74 €
Recettes	463 327,64 €
<b>Résultat</b>	<b>427 924,90 €</b>

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Prix de l'eau</b>	1,15 €	1,20 €	1,20 €	1,30 €	1,30 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
<b>Fonds national</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Redevance pollution</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ligny - Maligny - Pontigny	0,3341 €	0,3480 €	0,3480 €	0,24 €	0,24 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
La Chapelle - Villy - Lignorelles - Fontenay	0,2004 €	0,2784 €	0,3480 €	0,24 €	0,24 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €	0,22 €
<b>Redevance préèvement</b>	0,085	0,105 €	0,108 €	0,062 €	0,062 €	0,062 €	0,060 €	0,060 €	0,060 €	0,066 €
<b>Redevance modernisation réseaux de collecte</b>										
Ligny - Maligny - Pontigny	0,2880 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,24 €	
La Chapelle - Villy - Lignorelles -	0,1728 €	0,24 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,24 €	
<b>Prime fixe</b>	31,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
<b>Assainissement</b>	T.T.C.	T.T.C.								
Ligny	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Maligny	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Pontigny	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,77 €	1,87 €	1,87 €	1,87 €
La Chapelle	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Lignorelles	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Villy	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
<b>Nb. Concessions</b>										
Fontenay	123	123	124	124	124	125	126	127	127	127
Ligny	654	656	657	661	663	665	667	670	675	675
Maligny	469	470	470	471	473	473	473	473	479	479
Pontigny	398	400	400	405	406	407	407	407	410	410
La Chapelle	82	82	82	82	82	82	82	82	83	83
Lignorelles	129	131	131	131	131	135	135	135	138	138
Villy	58	58	59	59	59	60	60	63	64	64
<b>Total</b>	<b>1 913</b>	<b>1 920</b>	<b>1 923</b>	<b>1 933</b>	<b>1 938</b>	<b>1 947</b>	<b>1 950</b>	<b>1 958</b>	<b>1 976</b>	<b>0</b>
<b>Nb. m3</b>										
Fontenay	8 830	10 909	8 185	8 592	13 055	11 661	10 869	11 326	11 849	
Ligny	66 305	65 080	63 933	62 452	62 323	62 481	60 948	59 608	64 862	
Maligny	41 681	45 190	44 252	43 335	42 668	43 020	39 074	35 228	39 864	
Pontigny	35 307	36 067	36 015	35 884	35 074	38 443	36 129	34 935	37 493	
La Chapelle	6 695	6 327	5 540	5 660	6 099	5 734	5 635	5 552	6 665	
Lignorelles	12 250	12 310	10 641	11 105	13 159	13 531	12 671	10 777	12 950	
Villy	6 269	5 625	4 667	4 776	5 635	6 129	5 548	5 195	5 877	
<b>Total</b>	<b>177 337</b>	<b>181 508</b>	<b>173 233</b>	<b>171 804</b>	<b>178 013</b>	<b>180 999</b>	<b>170 874</b>	<b>162 621</b>	<b>179 560</b>	<b>0</b>